

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.331

**Attributions des aides
sport 2021 supérieures à
10 000 €**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Fabienne GODICHAUD à Monique CHIRON, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA, Brigitte BAPTISTE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.331**

SPORT - POLITIQUE SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

ATTRIBUTIONS DES AIDES SPORT 2021 SUPERIEURES A 10 000 €

Par délibération n°102 du 15 mars 2018, le conseil communautaire a décidé la généralisation des compétences facultatives des anciennes communautés en matière de sport à tout le territoire de GrandAngoulême, dans le cadre d'une compétence unique libellée « *soutien et développement des activités et manifestations sportives concourant à son attractivité* ».

Par délibération n°103 du 15 mars 2018, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été arrêtées afin de permettre l'instruction des demandes d'aides émanant des associations sportives.

Le champ d'application de la compétence facultative « *soutien et développement des activités et manifestations sportives concourant à son attractivité* » comprend deux axes :

1. Soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire.
2. Soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire.

Chaque année, une projection est réalisée lors des orientations budgétaires. Le budget alloué à ce dispositif pour 2021 est de 110 000 €.

Habituellement le groupe de travail sport étudie :

- le soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire lors du 1^{er} trimestre,
- le soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire au 2^{ème} trimestre.
- Une dernière étude de demandes exceptionnelles liées à des manifestations et/ou à des résultats sportifs de dernières minutes se fait en fin d'exercice budgétaire.

En raison du contexte particulier lors des deux derniers exercices budgétaires, les demandes sont traitées au fil de l'eau.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne peuvent donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a reçu et instruit, au regard des critères d'intervention décidés par l'agglomération, la demande de soutien financier de GrandAngoulême Athlétisme (G2A). Les demandes de soutien financier d'un montant de 10 000 € maximum par an et dans la limite des crédits inscrits au budget ont été étudiées lors de différents bureaux communautaires.

La répartition de la subvention proposée pour GrandAngoulême athlétisme, au titre du soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire, des clubs amateurs de haut niveau et des sportifs individuels du territoire, est détaillée en annexe.

Le concours de GrandAngoulême est attribué pour la saison 2021/2022. Il n'a aucun caractère de reconduction obligatoire.

Je vous rappelle que tout élu qui pourrait être intéressé y compris à titre personnel ou familial par le versement de ces subventions, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'APPROUVER le soutien de GrandAngoulême à l'association GrandAngoulême athlétisme pour un montant total de 19 200 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

D'IMPUTER la dépense sur le budget général – chapitre 65 – fonction 40 et fonction 415.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 14 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 14 décembre 2021

Soutien au club GrandAngoulême Athlétisme

Association	Soutien antérieur et montant	Niveau de pratique et montant proposé	Motif et montant de la prime proposé	Montant sollicité	Montant total proposé
Grand Angoulême Athlétisme (G2A)	2019 – 10 500 € (N1 A) 2020 – 10 500 € (N1 B maintien de la subvention lors de la 1 ^{ère} année de descente)	N1 B (2 ^{ème} niveau amateur) 3 000 €	Club communautaire – titres nationaux – travail avec la MJC – formation importante en direction des jeunes – label – sport/santé – animation du territoire avec minimum 3 manifestations nationales / an – animations conséquentes au FSSE 5 500 € Prise en charge exceptionnelle d'une partie du contrôle du passe sanitaire au stade d'athlétisme 3 000 €	Maintien des années précédentes	11 500 €
Association	Projet et date	Informations	Soutien antérieur et montant	Montant sollicité	Montant proposé
Grand Angoulême Athlétisme (G2A)	Foulées d'Angoulême (seule manifestation maintenue en raison de la crise sanitaire)	Moitié moins de coureurs Frais réduits (transports, ravitaillement...)	2019 – 5 500 € 2020 – 2750 € (pour frais engagés malgré annulation de la manifestation)	Maintien des années précédentes	4 000 €
Association	Niveau de pratique et montant maximum d'aide	Nom de l'athlète	Soutien antérieur et montant	Montant sollicité	Montant proposé
GrandAngoulême Athlétisme	1 sportif espoir 700 €	Leila ACHOUN	2020: 700 € (forfait)	Aucun (Forfait)	700 €
GrandAngoulême Athlétisme	1 demande exceptionnelle suite aux résultats sportifs 2021 Double championne de France Participation aux JO de Tokyo Une des personnalités incontournable pour représenter Paris 2024 dans le paysage de l'agglomération	Sokhna LACOSTE	2020: 3 000 € (pour préparation aux JO de Tokyo) Objectifs à venir: Record de France 400 m en salle Qualification en individuel pour les Europes et les Mondiaux. A plus long terme Paris 2024	3 000 €	3 000 €
TOTAL					19 200 €